

Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 06 juin 2019 au 27 juin 2019

Arrêté cosigné modifiant les listes des espèces d'oiseaux justifiant la désignation de sites
Natura 2000 (zones de protection spéciale) situés en région Ile-de-France

Vingt-et-un (21) commentaires ont été émis lors de la consultation publique relative à l'arrêté susmentionné.

Trois (3) avis pointent un manque d'information permettant d'identifier aisément les espèces ajoutées ou retirées des listes, de faire une comparaison rapide des listes existantes et projetées.

La fiche de consultation, établie en vue d'éclairer sur le contenu de l'arrêté, invite les citoyens à comparer les informations disponibles dans l'annexe du projet d'arrêté avec les données des formulaires standard de données – fiches détaillées caractérisant chaque site Natura 2000 – téléchargeables sur le site internet de l'Inventaire national du patrimoine naturel.

Deux (2) avis prennent position en faveur du présent arrêté, sans appeler de réponse.

Seize (16) avis prennent position sur un texte concernant la destruction des espèces pouvant occasionner des dégâts, mis à la consultation en même temps que le présent arrêté. Ils n'appellent également aucune réponse.

Dans ces conditions, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.